



N° 13-3-3

SAISON 13-14

**DEMANDE DE MUTATION PRO A/PRO B****VOLET N° 1**

du 20 mai au 14 août 2013 inclus

Ce volet doit être adressé à la Ligue ou au Comité de la nouvelle association.  
Coller au dos, le récépissé de l'envoi du volet N° 2

Numérotés n° 1 à 300

TARIF : 

Le classement à retenir pour le paiement des droits est celui en vigueur à la date de la demande de mutation.

Date de réception :  
Cachet de l'organisme qui a reçu la demande :**Informations joueur****1**Nom  Prénom  Nationalité Adresse actuelle Date de naissance  Classement  Pts  N° de licence  Sexe Le joueur intègre-t-il une structure fédérale d'entraînement?  Oui  Non Si oui, dans laquelle **Association ou pays quitté**Numéro Intitulé De la ligue **Association pour laquelle le joueur sollicite la mutation**Numéro Intitulé Contact mail De la ligue **Informations critérium fédéral 2012/2013**Participation  Oui  NonNiveau lors du dernier tour **Avis**Ligue recevante  date Fédération  date 

Si le joueur est numéroté ou intègre une structure fédérale d'entraînement, la ligue recevante doit adresser le volet N° 1 à la FFTT

**Indemnité de formation**Année de naissance Classement 2013/2014 Nombre de points Valeur du point (Voir en bas de page) Montant indemnité (Points x Valeur du point) 

La mutation sera effective au règlement de l'indemnité de formation

**Date et signature du joueur**

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Ce coupon doit être adressé à la ligue quittée par l'organisme ayant traité la mutation

Nom de la ligue quittée Nous vous informons que le/la joueur(se) : Nom - Prénom N° de licence  est muté(e) en date du au club de  Ligue 

N° 13-3-3

SAISON 13-14

**AVIS DE MUTATION PRO A/PRO B****VOLET N° 2**

du 20 mai au 14 août 2013 inclus

Ce volet doit être adressé à l'association quittée par pli recommandé (Sauf cas prévus à l'article 9.1.2)

Nom  Prénom  N° de licence déclare avoir sollicité ma mutation pour l'association dans la Ligue **2****Date et signature du joueur**

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Indemnité de formation : les classements pris en compte sont ceux de la saison 2013-2014.

Le prix du point servant au calcul de l'indemnité est :

Messieurs	N° 1 à 20 35,60 €	N° 21 à 100 24,50 €	N° 101 et plus 21,10 €
-----------	----------------------	------------------------	---------------------------

Dames	N° 1 à 20 29,00 €	N° 21 à 100 20,10 €	N° 101 et plus 17,90 €
-------	----------------------	------------------------	---------------------------

Procédure d'application : Règlements administratifs - Chap. 2 - Titre 2 - "LES MUTATIONS" - Art. 8 à 16